

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASCO 16 Lycée municipal René Cassin (16e) - Dotation complémentaire de fonctionnement (2 350 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 421-11 et L. 422-3 ;

Vu la délibération 2016 DASCO 139 du Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016, fixant les dotations de fonctionnement 2017 des lycées municipaux transformés en Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (962 460 euros) ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation une dotation complémentaire de fonctionnement 2017 au lycée municipal René Cassin (2 350 euros) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation complémentaire de fonctionnement, d'un montant total de 2 350 euros, est attribuée au lycée professionnel René Cassin, situé au 185, avenue de Versailles (75016), au titre de l'exercice 2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2017, chapitre 65, nature 65737, ligne de subvention VF 80005, fonction 22.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO